



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22537
26 avril 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 26 AVRIL 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En réponse à votre lettre adressée le 23 janvier 1991 au Ministre des affaires étrangères de la Belgique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe un document décrivant l'assistance humanitaire et économique de la Belgique en relation avec la crise du Golfe.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer la présente lettre et le document ci-annexé comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique

(Signé) Paul NOTERDAEME

ANNEXE

Assistance humanitaire et économique de la Belgique en relation
avec la crise du Golfe depuis le 2 août 1990

		<u>Millions de francs belges</u>
1. Prêts d'Etat à Etat à	TURQUIE	300
	JORDANIE	200
	EGYPTE	300
2. Aide alimentaire à (20 000 tonnes de blé) sur le budget de la coopération au développement	EGYPTE	200
3. La part belge de l'aide évaluée par la CEE (3,13 % du total - 21 millions de dollars)		650
4. Médecins sans frontières sur le budget de la coopération au développement		15
5. Livraison de tentes, couvertures et de 15 tonnes de riz pour les réfugiés en sur le budget de la coopération au développement	JORDANIE	15
6. Livraison de lait en poudre et de sucre pour les réfugiés en sur le budget de la coopération au développement	JORDANIE	0,9
7. Rapatriement de réfugiés égyptiens de la (opération "Flying Carpet") sur le budget de la Défense nationale	JORDANIE	40,1
8. Réalisation d'un camp d'accueil de la Croix-Rouge pour réfugiés en	SYRIE	30

Aide financière

2. 800 millions FB

3. 650 millions FB

1 450 millions FB

Aide humanitaire

2.	200	millions FB
4.	15	millions FB
5.	15	millions FB
6.	0,9	million FB
7.	40,1	millions FB
8.	30	millions FB
	<hr/>	
	301	millions FB

Aide totale

1 milliard 751 millions FB

si 35 FB = 1 dollar

50,02 millions FB
